



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 70379

Texte de la question

Le 3 février 2004, M. Thierry Mariani a interrogé, par sa question écrite n° 32925, Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les incidents présentant un risque de pollution qu'avaient pu connaître en France les centres d'enfouissement technique de déchets ménagers et assimilés entrés en service depuis 1994. Dans sa réponse du 24 mai 2005, soit plus de quinze mois plus tard, le ministre déclare « avoir pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au nombre d'incidents relevés dans les installations de stockage de déchets ménagers et assimilés ». D'une part, il prie Mme la ministre de bien vouloir lui expliquer pourquoi, alors que son prédécesseur « a pris connaissance avec intérêt » de cette question, ses services n'ont pas été en mesure de répondre à sa question écrite dans le délai d'un mois, renouvelable une fois, en application de l'article 139 du règlement de l'Assemblée nationale. D'autre part, il souhaite obtenir une réponse complète à sa précédente question et notamment connaître les centres touchés par un incident ayant présenté un risque de pollution (19 % des 93 incidents recensés par le bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles depuis 1994), ainsi que le mode de traitement utilisé par ces centres et la nature de ces incidents.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de la ministre de l'écologie et du développement durable sur les incidents ayant présenté un risque de pollution sur les installations de stockage de déchets ménagers et assimilés. Pour répondre à la question initialement posée, le bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles (BARPI) a été sollicité pour réaliser une étude à partir des incidents ou accidents recensés dans la base de données ARIA. Le BARPI a ainsi comptabilisé 151 incidents recensés dans des installations de stockage de déchets ménagers et assimilés dont quatre-vingt-treize survenus depuis 1994. L'examen des cas recensés a montré que 19 % des événements, soit vingt-huit incidents, concernent des rejets accidentels dans le milieu naturel susceptibles d'entraîner une pollution des eaux ou des sols parmi lesquels vingt-deux sont survenus depuis 1994. Un document transmis par ailleurs présente sous une forme résumée le déroulement de ces vingt-deux incidents tel qu'enregistré dans la base nationale ARIA.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70379

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2005, page 6990

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10567